

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Personne-ressource :

Brian Byrnell, avocat
Direction des services juridiques
Ministère de l'Environnement
135, avenue St. Clair ouest, 10^e étage
Toronto ON M4V 1P5

Ligne directe : 905-521-7429
N^o principal : 416-314-6569
Télec. : 416-314-6579
Courriel : brian.byrnell@jus.gov.on.ca

Postes offerts : 3**Site Web :** <http://www.legalemissions.net>
<http://www.ene.gov.on.ca/index-fr.htm>**Échéance pour présenter les demandes : 14 juillet; les entrevues commenceront le 14 août 2006****Autres exigences concernant la demande :** Aucune autre exigence.

Si vous désirez parler à un stagiaire actuel au sujet de son expérience, veuillez composer : 416 314-6569

BREF APERÇU

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO) protège la qualité de l'air de l'Ontario depuis plus de 30 ans. Au moyen de règlements stricts, d'une surveillance ciblée de la conformité et de diverses initiatives innovatrices, le ministère fait face à la pollution de l'air au niveau local, régional et mondial.

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE STAGE

Les stagiaires suivent un cycle de formation dans trois domaines : l'équipe des avocats, l'équipe des poursuites et l'équipe des audiences.

Dans l'équipe des avocats, les stagiaires en droit ont la possibilité d'exécuter des travaux dans une vaste gamme du droit public et domaines de réglementation, dont le droit environnemental, le droit administratif et, dans une certaine limite, le droit constitutionnel, le droit commercial, la responsabilité réglementaire, la propriété intellectuelle, le droit commercial, le droit de la faillite et de l'insolvabilité, l'accès à l'information et la protection de la vie privée et le droit immobilier. Les stagiaires participent à la rédaction de contrats et à d'autres ententes, de documents réglementaires comme les ordonnances du directeur, et aident à la préparation des lois, règlements et décrets.

Les avocats plaidants de l'équipe des poursuites agissent comme procureurs de la Couronne dans des poursuites environnementales en vertu de la Loi sur les infractions provinciales et plaident aussi des appels. Au cours des dernières années, ils ont plaidé deux fois devant la Cour suprême du Canada (*R. c. Canadian Pacific Ltd.*; *R. c. Consolidated Maybrun Mines Ltd.*). Dans cette portion du cycle, les stagiaires aident les avocats principaux dans des poursuites environnementales. En plus d'assister aux procès et de participer aux activités afférentes aux procès avec les avocats principaux, les stagiaires sont aussi appelés à assumer de façon autonome la responsabilité de poursuites relatives à ces différentes lois, ainsi que la recherche sur diverses questions de procédure et liées à la Charte

Dans l'équipe des audiences, les stagiaires participent au traitement des litiges sur des questions environnementales devant les tribunaux administratifs, comme la Commission des évaluations environnementales. Ils effectuent des recherches et rédigent l'ébauche de documents à l'intention des avocats principaux plaidant à ces audiences. À l'occasion, ils peuvent participer aux demandes de révision judiciaire ou aux appels prévus par la loi devant la Cour divisionnaire. Comme pour l'équipe des poursuites, les stagiaires de l'équipe des audiences assistent aux audiences et aux procédures judiciaires avec les avocats principaux et ont la possibilité de plaider seuls devant les tribunaux administratifs.